

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : J-J. CHAPELLET

Délibération n° 2023-085

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 44, 46, 47, 49 et 50 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 09 mai 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD (1), Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE (2), Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Sylvie LECOCQ (remplace Sébastien BOURDIN), Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR (3), Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN (1), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE (4), Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Fabien RUET (4), Jean-Claude BONNAMY, Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Christophe DAVID-BORDIER, Joël KERDRAON, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Lionel FREL, Anthony CASTAING, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Catherine ARNOUILH, Lionel LACOMBE.

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Alain CASTANG a donné pouvoir à Fatiha BANCAL
Julie TEJERIZO a donné pouvoir à Lionel FREL
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Michel TERREAUX a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET
Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES
Christine FRANCOIS a donné pouvoir à Fabien RUET
Eric PROLA a donné pouvoir à Christophe DAVID-BORDIER
Florence MALGAT a donné pouvoir à Josie BAYLE
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Marie-Lise POTRON
Georges BASSI a donné pouvoir à Pascal PREVOT
Gérald TRAPY a donné pouvoir à Corinne GONDONNEAU
Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Frédéric DELMARES
Joëlle ISUS a donné pouvoir à Joaquina WEINBERG

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Jean-Louis DESSALLES, Jacqueline SIMONNET, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Alain BANQUET.

- (1) arrivés avant le vote du dossier n°1 « Budget principal – décision modificative n°2 »
(2) arrivé avant le vote du dossier n°12 « Personnel communautaire – création d'emploi saisonniers »
(3) arrivé avant le vote du dossier n°9 « Admission en non-valeur – budget principal »
(4) arrivés avant le vote du dossier n°10 « Attribution de fonds de concours – enveloppe 2023 modification »

SECRETARE DE SEANCE : Luc MAMMES

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS –
ENVELOPPE 2023 MODIFICATION**

Par délibération n° 2023-063 en date du 12 avril 2023, le conseil communautaire avait acté le soutien de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à un certain nombre de projets d'investissement portés par les communes de l'agglomération.

Devant le nombre important de demandes reçues, et afin de pouvoir respecter les engagements pluriannuels pris par la C.A.B., l'enveloppe 2023 de 500 000 € avait été portée à 676 000 €.

La commune du Fleix s'était vu attribuer la somme de 50 000 € pour la rénovation du groupe scolaire, mais compte tenu des co-financements attendus, la part de la C.A.B. ne pourra pas dépasser 32 950 € sur cette opération. La commune souhaite donc pouvoir bénéficier d'une partie du fonds initialement attribué pour financer d'autres opérations prévues sur 2023 :

- La rénovation du plancher de la salle des fêtes (10 500 € H.T.) : 5 250 € sollicités.
- L'irrigation du terrain de foot (9 000 € H.T.) : 4 500 € sollicités
- La réfection du chauffage d'un logement communal (9 365 € H.T.) : 3 512 € sollicités

En outre, la commune de Bouniagues souhaite modifier la nature de l'opération pour laquelle elle avait obtenu un fonds de concours de 52 847 € en 2022 (rénovation extérieure de l'église). Compte tenu de la nature des travaux, le projet a été décalé. Or, il se trouve qu'à l'instar d'autres communes du territoire, la commune a réalisé l'aménagement d'un City-stade à hauteur de 85 392 € H.T. Il est donc demandé de reporter une partie du fonds de concours initialement prévu en 2022, sur l'aménagement du City-stade pour 23 100 € sur l'enveloppe 2023.

Dans le même temps, la commune de Saussignac avait bénéficié en 2021 et 2022 de financements pour des travaux sur des bâtiments communaux. L'achèvement de ces deux opérations en 2023 nécessiterait des travaux estimés à 61 139 € H.T. € (dont un devrait bénéficier d'un financement au titre de la D.E.T.R.). Du fait du décalage de l'opération de la commune de Bouniagues concernant l'église, il est possible d'octroyer à la commune l'aide sollicitée à hauteur de 12 400 € pour ces opérations.

COMMUNE	OBJET	MONTANT 2023
BOUNIAGUES	Réalisation City-stade	23 100 €
LE FLEIX	Rénovation du groupe scolaire	32 900 €
	Rénovation du plancher de la salle des fêtes	5 200 €
	Irrigation du terrain de foot	4 500 €
	Réfection chauffage d'un bâtiment communal	3 500 €
SAUSSIGNAC	Aménagement du restaurant	8 400 €
	Aménagement du bâtiment « Leymonie »	4 000 €
TOTAL		81 600 €

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à accorder les fonds de concours ci-dessus détaillés au titre de l'exercice 2023.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Creysse ce lundi 15 mai 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Président du Conseil Communautaire



Frédéric DELMARES